

## **Syndicat Intercommunal de Besançon- Thise-Chalezeule - Extension des compétences - Modification des statuts - Approbation - Désignation de deux délégués suppléants**

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Par courrier du 17 août 1998, M. le Président du Syndicat Intercommunal de Besançon-Thise-Chalezeule nous notifie, conformément aux articles L 5212-2, 26 et 27 du Code Général des Collectivités Territoriales, la délibération du Comité syndical du 2 juillet 1998 portant modification des statuts de ce groupement.

Rappelons que la Ville de Besançon est membre à part entière du Syndicat Intercommunal de Besançon-Thise-Chalezeule qui s'est constitué en 1964 et qui a pour objet :

- l'élaboration et la gestion d'un POS intercommunal, avec notamment le bénéfice du Droit de Préemption Urbain institué sur les zones U et NA du POS,

- l'aménagement et la gestion des réseaux eau/assainissement et de leurs ouvrages annexes et la vente d'eau aux usagers,

- la construction et la gestion de la station d'épuration de Chalezeule -ou de tout autre équipement ayant la même finalité- et des collecteurs de transport y aboutissant en provenance des communes de Chalezeule et Thise, de la zone industrielle intercommunale et du secteur de Besançon-Palente,

- la reconversion du site de l'ancienne carrière des Andiers, à Chalezeule, avec l'exploitation sur ce site et la gestion, en première phase d'un Centre de Dépôts de matériaux inertes,

- d'assurer l'éclairage public le long de la RN 83, sur la portion traversant l'aire de compétence du Syndicat,

- de mener toute activité connexe visant à améliorer, à promouvoir ou à développer la Zone Industrielle de Besançon-Thise-Chalezeule.

Il s'avère que fin 1995, les élus syndicaux, constatant le manque de fonctionnalité et de cohérence dont souffrait la zone d'activités de Besançon-Thise-Chalezeule, ont décidé d'engager une réflexion sur une éventuelle extension des compétences du Syndicat, afin de permettre à ce dernier de s'impliquer dans des opérations de requalification de la zone industrielle. Un groupe de travail a été constitué à cet effet dès janvier 1996.

Faute d'éléments financiers sur les opérations à engager, la modification des statuts du Syndicat a, jusqu'à présent, été différée. Il s'avère qu'aujourd'hui les montants des investissements à engager sont connus. Toutefois les disproportions constatées entre les estimations et la capacité financière du Syndicat permettent de penser que l'ensemble des travaux envisagés ne pourra pas être réalisé dans l'immédiat.

Pour ne pas entraver le processus de requalification envisagé -en effet, il existe un projet privé de ZAC commerciale qui permettra d'apporter des améliorations à l'entrée de ville, ainsi qu'un projet de zone d'activités intercommunale entre les communes de Thise et Chalezeule-, et afin que le Syndicat puisse s'investir dans des opérations d'aménagement ponctuelles, il lui est indispensable :

A - de se doter de compétences nouvelles ainsi définies par les nouveaux statuts :

**«Le Syndicat aura également pour objet, à la demande expresse des communes concernées, d'assurer ponctuellement la maîtrise d'ouvrage d'opérations d'aménagement (ZAC ou autres procédures d'urbanisme). Le cas échéant, et avec l'accord de la commune intéressée, il pourra déléguer ou concéder la réalisation de l'opération dont il a reçu la charge».**

Il convient de préciser que ces opérations étant réalisées par des aménageurs privés, la Ville de Besançon ne sera pas impliquée financièrement dans ces projets. Toutefois, les communes de Thise et Chalezeule envisagent de reverser une part du produit de la taxe professionnelle issue de ces aménagements, compte tenu de l'intérêt porté par la Ville à l'amélioration de l'entrée Est de l'agglomération.

B - Par ailleurs, le Syndicat qui a engagé un important programme de travaux d'assainissement dans la Zone Industrielle, a décidé, au cours du Comité Syndical du 30 mars 1998, de procéder à la réactualisation des participations de ses partenaires ; cette actualisation concerne :

### **1. Les dépenses d'investissement et de fonctionnement de la station d'épuration syndicale**

Calculés sur la base d'une répartition proportionnelle en fonction des équivalents/habitants raccordés à la station syndicale, les taux de participation des collectivités parties prenantes applicables au 1<sup>er</sup> janvier 1999, sont devenus les suivants :

Thise : 43,56 % (au lieu de 42,62 %)

Chalezeule : 14,39 % (au lieu de 13,55 %)

Besançon (ZAC de Palente) : 13,30 % (au lieu de 7,5 %)

Syndicat (ZI) : 28,75 % (au lieu de 36,33 %)

### **2. la construction et l'entretien des réseaux d'eau et d'assainissement**

En ce qui concerne les réseaux, les contributions des communes ont été calculées proportionnellement à la longueur des canalisations situées chacune sur son territoire propre :

<b>Collectivités concernées</b>	<b>Réseau d'eau (1)</b>	<b>Réseau d'assainissement</b>
Besançon	0 %	2 % (au lieu de 0 %)
Thise	35 % (au lieu de 0 %)	52 % (au lieu de 46,08 %)
Chalezeule	65 % (au lieu de 0 %)	46 % (au lieu de 14,65 %)

(1) Jusqu'à présent les dépenses relatives à l'entretien et à l'extension du réseau d'eau étaient prises en charge en totalité par le budget syndical.

Précisons qu'en ce qui concerne la construction et l'entretien des réseaux, le recouvrement des contributions n'interviendra pas de façon systématique, mais seulement lorsque les ressources prévisionnelles du budget Eau-Assainissement du Syndicat seront insuffisantes.

C - Le nouveau projet de statuts prévoit également la possibilité, pour les communes adhérentes, de désigner deux délégués suppléants qui siégeront avec voix délibérative en cas d'absence des délégués titulaires.

Sous réserve de l'avis de la Commission compétente, le Conseil Municipal est donc invité à se prononcer sur les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal de Besançon-Thise-Chalezeule tels qu'ils sont présentés, et à désigner deux délégués suppléants :

Sont proposés :

M. LOYAT en qualité de suppléant de Mme GUINCHARD-KUNSTLER,

M. BOICHON en qualité de suppléant de M. MEUNIER.

«**M. LOYAT** : Pour permettre des opérations d'aménagement, il a été décidé, et c'est le point le plus important, de doter le Syndicat BTC de compétences en matière d'aménagement, donc d'assurer ponctuellement la maîtrise d'ouvrage d'opérations d'aménagement. Cela permettra notamment à BTC d'être un partenaire de Carrefour qui aura une ZAC privée. Pour la Ville de Besançon, c'est ce point de vue qui nous intéresse. Il doit y avoir une amélioration de l'entrée de ville, une requalification de la zone. Il y a là des possibilités, Carrefour est prêt à participer à des aménagements, est intervenu auprès de la SPA pour un déplacement, etc. donc des possibilités certes modestes mais néanmoins quand même sensibles d'amélioration de cette partie de zone.

Pour les points B et C, je dirais que c'est moins important dans le sens où il s'agit d'un toilettage. Le point B reprend finalement des modifications qui ont eu lieu dans différents comités syndicaux mais il fallait remettre cela dans les statuts et tenir compte des modifications intervenues au cours des dernières années.

Par ailleurs, la désignation de délégués suppléants permettra d'avoir toujours une participation de la Ville aux réunions.

Quelques mots, sinon en conclusion mais en éclairage. On peut dire que l'action de BTC est modeste, peut apparaître trop modeste à certains. Néanmoins, nous tenons à continuer dans ce cadre intercommunal à avancer au rythme où les différents partenaires le veulent bien, sachant que l'action de Besançon à l'Est ne se limite pas, loin de là, à BTC. Il y aura des négociations pour le contrat de plan et des décisions à prendre qui auront une influence importante sur cette partie de l'agglomération. Il y a également eu des décisions de prises déjà et des participations financières de Besançon par rapport à l'échangeur de Marchaux.

Toujours par rapport à la modestie, s'il y a une action intercommunale modeste, il faut voir également dans quel cadre elle se situe puisqu'il y a eu un petit papier dans BVV sur certaines choses à l'Est. Je rappellerai que s'il y a un déficit à l'Est, c'est un déficit notamment d'intercommunalité. Le District est malheureusement aujourd'hui avec un déficit à l'Est. Je ne doute pas d'ailleurs que M. JACQUEMIN ait déployé de grands efforts et il ressent peut-être une certaine amertume ou en tout cas il a pu mesurer que les efforts n'aboutissent pas toujours à des résultats aussi importants qu'on le souhaiterait.

**M. LE MAIRE** : Ce que nous regrettons tous d'ailleurs parce que s'il y avait eu davantage de communes sur l'Est, il y aurait moins de déséquilibre dans le District mais c'est l'affaire des maires concernés.

**Mme GUINCHARD-KUNSTLER** : Quand on regarde l'histoire de ce Syndicat, on ne peut que faire la remarque de l'absence pendant très longtemps d'une vraie structure politique qui puisse le porter. Il a été fait au départ de bric et de broc. Sa première compétence était l'assainissement, après l'électricité et on sent depuis 5 - 6 ans une volonté très forte de la part des élus, en particulier de Thise et de Chalezeule, d'aller nettement plus loin. Michel LOYAT l'a dit clairement tout à l'heure : on a pendant 3 ans mené tout un travail de réflexion pour chiffrer le coût d'une nécessaire requalification de la zone de Besançon-Thise-Chalezeule car c'est l'entrée de l'Est de la ville et elle mérite quelque chose de plus solide. C'est vrai que c'est ce coût qui a amené les élus de Thise et de Chalezeule à être un petit peu plus prudents. Il me semble néanmoins essentiel que le Syndicat se dote de compétences beaucoup plus fortes pour pouvoir peser réellement mais il faudra qu'il y ait à un moment donné un véritable investissement financier de l'ensemble des collectivités locales. Et si j'interviens, c'est pour soutenir ce qu'a dit Michel LOYAT tout à l'heure. Je crois que nous pourrions réellement requalifier fortement cette zone Est en se battant pour qu'elle soit inscrite dans le prochain contrat de plan car il y a des investissements financiers importants, notamment pour la réorganisation routière de ce secteur.

On a toujours tendance à rendre ce secteur-là négatif. Sans polémique politique, regardons les chiffres : c'est une zone qui fonctionne et qui fonctionne bien, avec un nombre d'emplois important. Donc je crois qu'il faut porter très fort le développement à l'Est, surtout le réaménagement. Et j'ai vraiment envie d'insister sur les forces réelles qui existent sur ce secteur, les gens ont envie de s'impliquer, d'y vivre et ils y vivent bien. Il y a une richesse à l'Est de l'agglomération, à côté du développement économique, qui réside dans l'animation socio-culturelle. La MJC de Palente et l'ASEP, pour ne prendre que ces deux exemples-là, attirent de nombreux Bisontins. Il y a donc dans ce secteur des forces vives qu'il y a capacité à mobiliser pour faire quelque chose d'intéressant. Soyons-en fiers et surtout arrêtons d'opposer Est et Ouest ; il y a des forces et des difficultés dans les deux secteurs et c'est en oubliant cette rivalité que l'agglomération de Besançon sera réellement forte.

**M. LE MAIRE** : Comme tu fais partie des membres de ce Syndicat avec Bernard MEUNIER, Michel LOYAT et Gérard BOICHON, vous pourrez réagir.

**M. JACQUEMIN** : Je ne veux pas refaire l'histoire de cette partie de Besançon mais je rappellerai que depuis très longtemps la partie Est de Besançon avait donné des témoignages d'intercommunalité. Le BTC n'est-il pas le plus ancien des syndicats intercommunaux de l'agglomération ? C'est en tout cas un des tout premiers. Je rappellerai également qu'en 1980, Monsieur le Maire, nous avons créé ensemble le Syndicat d'aménagement de Palente qui a porté ses fruits. Ce que je crois, c'est qu'il faut que la Ville de Besançon donne des signes tangibles de sa bonne volonté. Je dis cela parce que dans le dossier sur lequel nous délibérons aujourd'hui, vous dites clairement que la ZAC privée rapportera un surplus de taxe professionnelle. Besançon en profitera puisqu'elle en touche une part. Elle se vante en même temps de ne pas mettre un sou dans cette opération. Je me réjouis que cette ZAC privée soit autorisée, qu'il y ait un mouvement mais il serait encore mieux que la Ville de Besançon donne des signes tangibles de participation quelquefois financière. Et le contrat de plan est vraiment, Monsieur le Maire, une bonne occasion que vous vous investissiez un peu sur l'entrée Est de Besançon qui a un gros besoin d'investissements routiers. Vous pourrez peut-être un jour nous donner l'état des négociations sur le volet routier de ce contrat de plan. En tout cas, mon vœu le plus cher c'est que si ça bouge du point de vue économique à travers cette ZAC privée à l'Est, il faut que vous saisissiez le contrat de plan pour apporter plus qu'une carte de visite à l'investissement routier, à la modernisation de l'entrée Est.

**M. LE MAIRE** : La Ville s'est toujours intéressée à l'Est. Sa participation par exemple à l'échangeur de Marchaux en est une preuve.

**M. JACQUEMIN** : Exact, cela n'a pas été simple mais on y est arrivé.

**M. LE MAIRE** : Et on a entraîné le District aussi, ce qui n'était pas chose facile non plus. C'est un exemple parmi d'autres.

**M. DUVERGET** : Depuis les Romains, la tendance naturelle de se développer vers l'Ouest s'est toujours manifestée dans toutes les cités occidentales. Le rôle des décideurs politiques et de l'aménagement du territoire est donc de gommer les éléments spontanés. Ces éléments spontanés se traduisent à Besançon effectivement par un double déséquilibre : déséquilibre de développement d'activités Est/Ouest au bénéfice de l'Ouest, déséquilibre aussi dans l'approche urbaine, une entrée aujourd'hui tout à fait digne sur le plan des paysages urbains par l'Ouest à Besançon et une entrée à l'Est de Besançon pratiquement encore par hasard, c'est-à-dire comprenant des éléments qui sont mal structurés. Qu'est-ce que cela suppose de notre part ? J'ai trouvé M. LOYAT lucide mais un peu timoré dans son analyse. Cela suppose que par rapport à un développement naturel de l'Ouest, il faut être plus compétent d'abord en matière d'intercommunalité car le contrat de plan ne va pas tout résoudre. Il y aura des choix à faire mais il me semble que dans les années à venir les grands investissements ne seront des investissements utiles que s'ils correspondent à des volontés mutualisées sur le plan local. Et effectivement, le talon d'Achille du développement de l'agglomération vers l'Est, c'est bien le différé d'intercommunalité qu'on connaît depuis maintenant 20 ans. C'est donc là qu'il nous faut porter l'effort avant véritablement de réaliser ce projet de développement pour qu'il soit financé dans le cadre d'un contrat de plan. Cela veut dire qu'il reste quelques mois pour renforcer l'intercommunalité, c'est-à-dire l'étendre par une véritable conviction politique à d'autres communes, quel que soit leur bord politique d'ailleurs, mais qui résistent encore dans ce domaine-là de façon coupable pour leur population.

**M. LE MAIRE** : Encore faut-il que les élus de ces communes-là soient décidés à venir parce que nous, au District, nous leur tendons les bras.

**M. DUVERGET** : Il y a là véritablement un plan d'urgence.

**M. LE MAIRE** : Il y a carence de la part de certains de nos collègues, c'est sûr.

**Mme GUINCHARD-KUNSTLER** : Monsieur DUVERGET, on peut regarder l'histoire de façon très géographique mais si on regarde un tout petit peu l'histoire industrielle, où était il y a 30, 40, 50 ans l'industrie ? A un moment donné sur l'agglomération de Besançon, elle était à l'Est ; on ne peut donc pas dire que c'est depuis le temps des Romains que tout se développe à l'Ouest. Je vous propose d'aller passer une journée le long du Doubs afin que vous puissiez voir l'ensemble des restes très importants au niveau industriel, je pense à Bost, à toute cette zone de la Rhodiaceta qui a été pendant très longtemps le secteur industriel fort de notre ville et la situation à laquelle nous sommes confrontés actuellement, c'est bien cette restructuration.

Mais c'est sur la deuxième partie que je voudrais intervenir. L'histoire à laquelle j'ai participé avec beaucoup d'autres concernant la création d'une structure intercommunale m'amène à penser qu'on arrivera à faire venir un certain nombre de communes si, à un moment donné, elles sont rassurées sur l'aspect financier de leur participation. L'ensemble des élus s'est décidé d'ailleurs à construire le District lorsqu'ils ont été assurés que l'Etat était derrière eux. Je suis intimement persuadée que nous devons intervenir parallèlement sur ces deux plans : premièrement faire en sorte que nous puissions être aidés par le contrat de plan sur ce secteur-là, deuxièmement mener petit à petit une pression sur les élus du secteur Est afin qu'ils nous rejoignent dans l'intercommunalité.

**M. LE MAIRE** : J'ajouterai quand même que s'il n'y a pas la volonté politique des élus, on aura beau mettre de l'argent ou ce qu'on veut, on n'arrivera pas à les convaincre. On n'y est d'ailleurs jamais arrivé jusqu'à présent».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Relations avec les Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal adopte ces dispositions à l'unanimité.

*Récépissé préfectoral du 29 septembre 1998.*